VILLE DE VILLERUPT

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2011 – 18 h 00

Présents :
Mr Alain CASONI – Mr Richard CASINELLI – Mr Bernard REISS – Mr Denis SALVI – Mme Myriam NARCISI (à compter de 18 h 55) – Mr Nicolas MERTEN – Mme Evelyne MICHON – Mme Marie-Thérèse CACIC – Mr Patrick COLOMBO – Mr Marcel CONTI – Mme Marie-Ange COUGOUILLE – Mr Sandro DI GIROLAMO – Mr Tsamine BABA-AHMED – Mr Pierrick SPIZAK – Mme Nicole GALLINELLA – Mme Emilie STEINER – Mme Francine WIES – Mme Leïla DAHMANI – Mr Carmelo RELATIVO – Mme Christiane WITWICKI – Mme Edith ANCIAUX – Mr Bruno GUILLOTIN – Mr Giuseppe SARNARI

Excusés représentés :
Mme Myriam NARCISI par Mr Bernard REISS jusque 18 h 55
Mme Geneviève TRELAT par Mr Denis SALVI
Mme Murielle FIORUCCI-COMPAGNONE par Mr Marcel CONTI
Mme Martine CHILLOTTI par Mr Alain CASONI
Mme Véronique GUILLOTIN par Mr Bruno GUILLOTIN

Excusés :
Mr Malik HAMCHAOUI
Mr Jean-Pierre CHRAPAN

Secrétaire de séance : Mr Pierrick SPIZAK

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2011

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 27 juin 2011 est adopté à l'unanimité.

Le Maire certifie avoir affiché le-dit compte rendu.

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Bruno GUILLOTIN demande de pouvoir faire un communiqué en fin de séance sur les incivilités commises à Thil.

Monsieur Le Maire accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour tout en redisant la nécessité d'en informer, en amont de la réunion du Conseil Municipal, le Maire qui porte la responsabilité de l'organisation des débats au sein de l'assemblée.

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Pierrick SPIZAK, Conseiller Municipal, est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

COMMISSION DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SOCIO-EDUCATIF

DEMANDE DE SUBVENTIONS « ESTIVALES » (8.9 CULTURE)
Vu l'avis favorable de la Commission Développement Culturel et Socio-éducatif, en date du 5 septembre 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Nicolas MERTEN, Vice-Président de la Commission Développement Culturel et Socio-éducatif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Décide d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter financièrement dans le cadre de l'organisation culturelle « Les Estivales 2011 » de Villerupt, les services du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle par le biais d'une demande de subvention au taux le plus élevé.

Dit que les crédits de paiement sont inscrits au compte CLT 6232 fonction 33.

COMMISSION SPORTS ET LOISIRS

PROJET DOJO / REHABILITATION GYMNASE ROUX (7.5.1. SUBVENTIONS SUPERIEURES A 23 000 €)

Vu l'avis favorable de la Commission Sports Loisirs en date du 5 septembre 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Myriam NARCISI, Vice-présidente de la Commission Sports Loisirs, présenté par Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – Madame Véronique GUILLOTIN, Présidente du Judo 3 frontières, représentée par Monsieur Bruno GUILLOTIN, ne prend pas part au vote.

Approuve le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel ci-après. Si le montant FEDER alloué venait à être inférieur à celui escompté, la Commune de Villerupt s'engage à augmenter d'autant sa participation conformément au règlement du FEDER :

Plan de financement prévisionnel					
		Coût H.T global	Coût H.T Eligible	Taux / coûts éligibles	
Conseil Régional		1 851 700.00 €	1 765 000.00 €	20%	353 000.00 €
Conseil Général		1 851 700.00 €	973 000.00 €	30%	291 900.00 €
CNDS		1 851 700.00 €	1 765 000.00 €	3%	52 950.00 €
DETR		1 851 700.00 €	1 765 000.00 €	0%	
FEDER		1 851 700.00 €	1 747 000.00 €	45%	786 150.00 €
Total subvention				80%	1 484 000.00 €
Part Ville	Solde sur H.T	1 851 700.00 €		20%	367 700.00 €
	Préfinancement TVA	1 851 700.00 €		19.6%	362 933.20 €
Total Ville					730 633.20 €

dojo et parties communes

PROJET TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE (7.5.1. SUBVENTIONS SUPERIEURES A 23 000 €)
Vu l'avis favorable de la Commission Sports Loisirs en date du 5 septembre 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Myriam NARCISI, Vice-présidente de la Commission Sports Loisirs, présenté par Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Décide la réalisation d'un terrain de football synthétique et confie à Monsieur Le Maire la recherche des cofinancements nécessaires à la création selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

Plan de financement prévisionnel Synthétique					
		Coût H.T global	Coût H.T Eligible	Taux	
Conseil Régional		850 130.00 €	850 130.00 €	20%	170 026.00 €
Conseil Général		850 130.00 €	850 130.00 €	20%	170 026.00 €
CNDS		850 130.00 €	850 130.00 €	0%	0.00 €
FAFA		850 130.00 €	850 130.00 €	5%	42 506.50 €
FEDER		850 130.00 €	850 130.00 €	15%	127 519.50 €
Total subvention				60%	510 078.00 €
Part Ville	Solde sur H.T	**850 130.00 €**		**40%**	**340 052.00 €**
	Préfinancement TVA	850 130.00 €		19.6%	166 625.48 €
Total Ville					506 677.48 €

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE – ENVIRONNEMENT – URBANISME ET TRANSPORTS

PROGRAMME VOIRIE ANNEE 2012 (7.5.1. SUBVENTIONS SUPERIEURES A 23 000 €)
Vu l'avis favorable de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports en date du 2 septembre 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Richard CASINELLI, Vice-Président de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE,

Sollicite l'octroi par le département de subventions au taux de 30 % au titre de la Dotation Communale d'Investissement pour les travaux de rénovation et d'aménagement de voirie suivants :

- route de liaison entre la rue du 11 novembre 1918 et les rues des Tilleuls / Platanes — 65 204.00 € HT
- renforcement de l'éclairage public rue Molière, quartier des Sapins, rues des Dahlias,

Beaumarchais, Timbaud, Casanova, Semard et Metz	23 314.00 € HT
- réfection et aménagement du parking « de la poste »	45 881.27 € HT
- rénovation de la rue Jacques Prévert, y compris éclairage	53 392.14 € HT
- réfection des trottoirs et de l'éclairage public rue Jean Macé (aux abords et en accompagnement du projet MMH)	61 702.34 € HT
- Rénovation de la rue des Chênes, y compris éclairage	117 888.80 € HT
TOTAL	**367 382.55 € HT**

S'engage à prendre en charge la part des dépenses non couvertes par les subventions.

AVENANT A LA CONVENTION AGAPE REVISION PLU (1.1 COMMANDE PUBLIQUE / MARCHES PUBLICS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention signée le 22 mai 2002 entre la commune de Villerupt et l'AGAPE,

Vu l'avenant signé le 7 décembre 2009 entre la commune de Villerupt et l'AGAPE,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports en date du 2 septembre 2011,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Richard CASINELLI, Vice-Président de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE – 24 voix Pour (Solidarités et dynamisme, Pour un développement solidaire et durable, non-inscrit) – 3 voix Contre (Ensemble pour agir),

Décide que, par voie d'avenant, la Commune de Villerupt confie à l'Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord, association AGAPE, la poursuite de la mission relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de Villerupt pour une rémunération dont les prestations et coûts sont listés en pièce jointe;

Dit que les crédits correspondants seront prévus au compte 202/824 ;

Autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE (8.4 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE)

Vu la loi n° 614-2000 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Vu le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de Meurthe-et-Moselle, approuvé par arrêté en date du 9 juillet 2002, modifié par avenants en date des 15 décembre 2003, 23 mars 2006 et 12 mars 2007,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2008,

Vu le projet d'aménagement du site de Micheville,

Considérant la proposition du bureau d'étude Noury dans le cadre des études de définition sur Micheville,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Richard CASINELLI, Vice-Président de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports, relatif au Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2011 – 2017, présenté par la Préfecture de Meurthe-et-Moselle et le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

Accepte le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2011 – 2017, présenté par la Préfecture de Meurthe-et-Moselle et le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.

Confirme la délibération du 9 décembre 2008 décidant de réaliser une aire d'accueil des gens du voyage sur le site de Micheville, sur la parcelle cadastrée AC n° 56.

Réaffirme sa volonté de réaliser une aire d'accueil commune avec la ville d'AUDUN-LE-TICHE comme prévu au Programme Local de l'Habitat de la CCPHVA.

Demande que la CCPHVA prenne la compétence pour la réalisation de cette aire d'accueil.

NOM DU FUTUR ENSEMBLE IMMOBILIER REALISE PAR MMH (8.5 POLITIQUE DE LA VILLE)
Vu la demande faite par mmH de proposer un nom pour l'ensemble résidentiel de 36 logements rue Henri Wallon,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Alain CASONI, Maire, relatif au nom du futur ensemble immobilier réalisé par mmH sur le site de l'ancien collège George Sand, et sur sa proposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 24 voix Pour (Solidarités et dynamisme, Pour un développement solidaire et durable, non-inscrit) – 3 abstentions (Ensemble pour agir),

Décide de proposer à mmH le nom de Roland FAVARO pour le lotissement situé sur le site de l'ancien collège George Sand.

DECLARATION DU GROUPE ENSEMBLE POUR AGIR
Le communiqué de Monsieur Bruno GUILLOTIN est joint au présent procès-verbal.

INFORMATION
Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la visite officielle de Madame Le Maire de Riésa du 20 au 23 octobre 2011. Une rencontre est programmée avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire, lève la séance à 19 h 35.

Le Secrétaire de Séance,
Pierrick SPIZAK.

MAIRIE DE VILLERUPT
54190
Direction Générale

Le Maire,
Alain CASONI.

Point présenté au Conseil municipal du mardi 20 septembre 2011

Par le groupe Ensemble pour Agir

« Proposition de la mise en place d'une convention de mutualisation de la police municipale entre Villerupt et Thil »

Suite aux faits relatés par le RL du 20/09 concernant les actes de vandalisme sur la commune voisine de Thil, nous condamnons avec la plus grande fermeté ces actes irresponsables d'incivilité et souhaitons apporter notre soutien à Madame le maire et à tous ses administrés.
Outre notre soutien nous proposons la mise en place d' une convention de partenariat entre la Ville de Villerupt et la commune de Thil au titre de la mutualisation de la Police Municipale. Cette solution simple et rapide optimiserait l'application de l'arrêté anti-alcool sur la voie publique en mutualisant les moyens des communes.

Certains pourraient mettre en avant le rôle et l'implication de la Police nationale sur son territoire de compétence : le territoire d'intervention de la police nationale basée à Villerupt est vaste et ses effectifs ne sont plus aussi pléthoriques qu'auparavant. Partant de ce constat que faisons nous ?
Des solutions simples existent, de telles solutions sont mises en application dans des communes voisines, alors pourquoi pas nous et ce, pour la sécurité des biens et de la population ?